

# Convention d'engagements réciproques

Ville-associations

En adhérant à cette convention, la Ville et les associations signataires prennent des engagements réciproques, réaffirment symboliquement les valeurs auxquelles elles sont profondément attachées et expriment la volonté de renforcer leur partenariat.

## SIGNATURES

Pour la Ville de Saint-Martin-d'Hères

René Proby, maire, conseiller général

R Proby



Pour l'association :

.....

Nom (s)

.....